

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
Du 27 mars 2025

**Délibération n° 2025-049 – Finances – Affectations des résultats de l'exercice 2024
- Budget annexe – Grand Parquet**

Membres en exercice	61
Membres présents	42
Membres ayant donné pouvoir	14
Membres intéressés (se retire du vote)	0
Votants	56
Abstentions (incluant refus de vote)	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	53
Contre	3

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 21 mars 2025, s'est réuni, au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président (sauf pour le vote des délibérations N°2025-037 à 2025-044).

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Françoise BOURDREUX, Sylvie CHANTELAUZE, Carole CHAVANCE, Véronique FÉMÉNIA, Dominique L'HOSTIS, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN, Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY (sauf pour le vote de la délibération N°2025-080), Michel CHARIAU, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michael GOUÉ, Pascal GROS, Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ (sauf pour le vote de la délibération N°2025-081), Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Sylvain PIESSET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER (à partir du vote de la délibération N° 2025-023), Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES, Vitor VALENTE, Anthony VAUTIER (à partir du vote de la délibération N° 2025-055)

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Sandrine-Magali BELMIN à Mme Nathalie VINOT
Mme Sophie BERTHOLIER à M. Yannick TORRES
Mme Isabelle BOLGERT à M. Laurent ROUSSEL
Mme Francine BOLLET à Mme Hélène MAGGIORI
Mme Gwenaél CLER à M. Thibault FLINÉ
Mme Marie HOLVOET à M. Pascal GROS

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-049-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Mme Lamia KORT à M. Jean-Claude DELAUNE
Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE
Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY
M. Romain COQUERY à M. Pascal GOUHOURY (sauf pour le vote des délibérations N°2025-037 à 2025-044)
M. Daniel RAYMOND à M. Patrick POCHON
M. Thierry REYJAL à M. David DINTILHAC
M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD
M. Anthony VAUTIER à Mme Véronique FÉMÉNIA (pour le vote des délibérations N° 2025-022 à N° 2025-054)

Membres absents :

M. Michel CALMY (pour le vote de la délibération N°2025-080)
Mme Anne GHYSSENS
M. Fabrice LARCHÉ (pour le vote de la délibération N°2025-081)
Mme Cécile PORTE
Mme Audrey TAMBORINI
M. Francis GUERRIER
M. Laurent SIGLER (pour le vote du procès-verbal du 30 janvier 2025 et pour le vote de la délibération N° 2025-022)
M. Cédric THOMA

Membres intéressés :

Le Président, pour le vote des comptes administratifs (délibérations N° 2025-037 à N° 2025-044)
M. Romain COQUERY, via le pouvoir donné à M. Pascal GOUHOURY, Président, pour le vote des délibérations N° 2025-037 à N° 2025-044

Secrétaire de Séance :

Jean-Philippe POMMERET

Références juridiques :

- **Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5**

Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA

Ce point a été présenté à la Commission Finances, ressources humaines, et mutualisation du 12 mars 2025.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice précédent, sur chacun des budgets.

BUDGET ANNEXE GRAND PARQUET :

Rappel du résultat d'exécution 2024 :

Excédent de fonctionnement reporté (002)	194 283,55 €
Recettes de fonctionnement	1 534 763,95 €
Dépenses de fonctionnement	-1 504 556,34 €
Excédent de la section de fonctionnement	224 491,16 €

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	-1 847 613,91 €
Recettes d'investissement	3 831 441,40 €
Dépenses d'investissement	-2 887 612,66 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	-903 785,17 €

Déficit de clôture (compte de gestion)	-679 294,01 €
---	----------------------

Restes à réaliser recettes	936 758,60 €
Restes à réaliser dépenses	-143 491,59 €
Solde des restes à réaliser	793 267,01 €

Solde d'exécution de la section d'investissement	-903 785,17 €
Solde des restes à réaliser	793 267,01 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-110 518,16 €

Excédent de la section de fonctionnement	224 491,16 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-110 518,16 €
Résultat final (compte administratif)	113 973,00 €

Au vu du résultat d'exécution 2024 l'affectation du résultat est effectuée de la manière suivante sur le budget annexe grand parquet :

- En investissement, déficit inscrit au compte 001 : 903 785,17 €
- En investissement, pour couvrir le besoin de financement, inscription au compte 1068 (recette) : 110 518,16 €
- En fonctionnement, excédent inscrit au compte 002 : 113 973 €

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir :

- Approuver les affectations de résultats 2024 de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau telles que présentées ci-dessus ;
- Préciser que les résultats exposés ci-dessus seront repris au budget primitif 2025 ;
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Décision :

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à la majorité (3 Contre : Mme Carole CHAVANCE, MM. Yann MOREAU et Patrick GAUTHIER) de :

- Approuver les affectations de résultats 2024 de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau telles que présentées ci-dessus ;
- Préciser que les résultats exposés ci-dessus seront repris au budget primitif 2025 ;
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance



Jean-Philippe POMMERET



Le Président,

Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le **04 AVR. 2025**
Date de mise en ligne le **04 AVR. 2025**
Notification le
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr